Communiqué

La réduction du déficit par les modifications fiscales et les restrictions financières

IQALUIT, Nunavut (le 21 novembre 2006) – Le ministre des Finances, l'honorable David Simailak a dévoilé aujourd'hui les nouvelles mesures de réduction du déficit actif et de maintien des programmes et services gouvernementaux.

« Le gouvernement, comme tout ménage ordinaire, ne peut vivre au dessus de ses moyens, » de dire le ministre Simailak. « Afin de pouvoir satisfaire aux besoins croissants du territoire et d'éviter le cumul de plus importants déficits dans les années à venir, c'est maintenant que nous décidons d'agir. »

Le ministre des Finances a déclaré que les recettes publiques pour l'exercice 2006 -07 dépasseront de 5 millions de dollars le budget prévisionnel de 2006 , alors que les prévisions révisées au chapitre des dépenses, révèlent une augmentation de 6.1 millions de dollars. Ainsi, le déficit prévisionnel pour l'exercice en cours s'élève à 8.7 millions de dollars soit 1.1 million de dollars de plus que prévu à l'origine. Les prévisions à long terme indiquent que, sans l'adoption de mesures correctives, le déficit ne fera qu'augmenter d'une année à l'autre.

Les changements envisagés exigeront que tous les ministères relèvent et gèlent tous les postes à pourvoir qui n'affecteront pas défavorablement la prestation de programmes et de services essentiels.

Une augmentation des taxes sur les cigarettes et les produits du tabac entrera en vigueur à minuit, le 15 décembre 2006. Cette mesure entraînera une augmentation des recettes publiques de 2.5 à 3 millions de dollars de plus par année.

« Les fumeurs constituent manifestement un fardeau pour le système des soins de santé, » d'ajouter le ministre Simailak. « Compte tenu du haut taux de tabagisme chez notre population, il ne faut pas s'étonner de voir le coût des soins de santé augmenter d'année en année au Nunavut. Ainsi, nous nous devons d'adopter des dissuasifs à l'usage du tabac. »

Les charges sociales sur le salaire au Nunavut passeront de un à deux pour cent. On prévoit que cette mesure entraînera un revenu supplémentaire de 5.3 millions de dollars. Pour compenser le coût de cette taxe dans le cas des résidents permanents du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie passera de 750 $ à 900 $.

Document de fond en pièce jointe.

-30-

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Christopher Lalande
Bureau du ministre des Finances
867- 975-5038